



être géniteur pour couple marié sans reconnaissance

Par tououlou

Bonjour,

Voilà, on me propose d'être le géniteur de l'enfant d'un couple marié(religieusement ou civilement je ne sais pas).

Cette proposition émane des deux époux.

A noter qu'il n'est pas question d'un don de sperme, mais d'un rapport sexuel.

Ma question vise à savoir si dans le "futur" on peut me contraindre(on ne sait jamais) à reconnaître cet enfant biologique et donc à verser une pension alimentaire par exemple?

Cela fait-il une différence que le couple soit civilement marié ou uniquement religieusement? qu'en est-il s'ils sont en concubinage notoire?

Qu'advient-il si le mari pourtant consentant décide de ne pas reconnaître son enfant? peut-on l'y contraindre ou bien le géniteur devient le père ?

Existe-t-il un écrit quelconque permettant de figer cet accord des parties?

Merci pour votre aide